

Les acteurs de la prévention

- 
13. Des intervenants multiples et complémentaires
15. Un travail d'équipe aussi fluide qu'efficace
17. Se connaître et se coordonner
18. Un IPRP pour mettre la cerise sur la rénovation
20. La fédération, la caisse et le transporteur, tous en route
22. La coordination mène à la réussite
24. Une collaboration fructueuse au service de l'entreprise

En France, il existe différents acteurs de la prévention des risques professionnels. Si chacun a son rôle à jouer pour améliorer les conditions de travail, ils sont régulièrement amenés à joindre leurs forces pour atteindre leur objectif commun. Avant de découvrir quelques cas de coordination sur le terrain, tour d'horizon des principaux acteurs de la prévention.

Des intervenants multiples et complémentaires

« **UN PROFESSIONNEL** qui œuvre à l'amélioration des conditions de travail avec, en ligne de mire, la préservation de la santé des travailleurs... » De prime abord, définir ce qu'est un acteur de prévention semble aisé. Mais derrière cette expression se cachent des profils multiples. Deux grandes catégories se distinguent : les intervenants internes à l'entreprise – représentants du personnel, service de prévention et de santé au travail quand il est en intra, responsable hygiène sécurité... – et les acteurs extérieurs, auxquels ce dossier est plus spécifiquement consacré. Si les statuts de ces derniers sont hétérogènes, leurs missions sont complémentaires.

Chef d'orchestre de la stratégie d'ensemble, au niveau national : le ministère chargé du Travail. Il édicte la réglementation en santé et sécurité au travail, définit la politique générale et en fixe les grandes orientations à mettre en œuvre à travers le Plan santé au travail (PST), élaboré tous les cinq ans, depuis 2004. Coconstruit avec les partenaires sociaux pour la période 2021-2025, le dernier en date, le PST 4, a fait de la lutte contre les accidents de travail graves et mortels une priorité et définit dix objectifs. Parmi les principaux, privilégier la prévention primaire, développer une culture de prévention, lutter contre la désinsertion et l'usure professionnelle, améliorer les connaissances sur les risques professionnels et s'appuyer sur le dialogue social.

Sur le terrain, le ministère peut compter sur des services déconcentrés et différents opérateurs,

aux missions propres, pour l'assister dans l'application de ces politiques. Au sein des Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (Dreets), les agents de l'inspection du travail ont ainsi pour mission de contrôler l'application de la régle-



© Patrick Delapierre pour l'INRS / 2023

mentation du travail dont celle concernant la santé et la sécurité. S'il leur arrive de prononcer des sanctions (avertissements, mises en demeure, sanctions financières, arrêts de travaux...) en cas de manquements des employeurs à leurs obligations, ils ont avant tout un rôle de conseil et d'information auprès des entreprises, qu'ils visitent régulièrement.

Des acteurs spécialisés

Opérateur du ministère du Travail, au service des entreprises, l'Anact (Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail) pilote un réseau de seize agences régionales qui développent des projets de ter-

ritoire pour accompagner les entreprises – en particulier les TPE-PME – afin d'améliorer les conditions de travail, en agissant notamment sur l'organisation du travail et les relations professionnelles, ou en assurant la promotion de démarches liées à la qualité de vie et des conditions de travail.

Orienté vers un secteur spécifique, l'OPPBT (Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics), quant à lui, contribue à la prévention dans toutes les entreprises du BTP. Côté recherche, l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) – qui assure plus largement des missions de veille et d'expertise concernant la santé humaine et animale – joue un rôle important en évaluant l'ensemble des risques (chimiques, biologiques, physiques...) auxquels un individu peut être exposé volontairement ou non au cours de sa vie, notamment au travail.

Aux côtés du ministère chargé du Travail, la Cnam (Caisse nationale d'assurance maladie) pilote la branche AT-MP (accidents du travail-maladie professionnelles) de l'Assurance maladie. Cette dernière assume trois missions complémentaires, dans une perspective de gestion globale des risques professionnels auxquels sont exposés les salariés relevant du régime général de la Sécurité sociale : une mission de prévention (agir sur les risques professionnels en entreprises), une mission de réparation (indemniser les victimes d'AT/MP) et une mission de tarification (fixer les cotisations dues par les entreprises en fonction des

>>>

risques existants et garantir l'équilibre financier de la branche).

Dans le cadre de sa mission de prévention, la Cnam s'appuie sur des acteurs de terrain, les caisses régionales – la Cramif (Caisse régionale d'assurance maladie d'Ile-de-France), quinze Carsat (Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail), et quatre CGSS (Caisse générale de Sécurité sociale) – pour mettre en œuvre opérationnellement auprès des entreprises des orientations collectives issues, au niveau national, d'un consensus des partenaires sociaux. Les agents de ces caisses, ingénieurs-conseils et contrôleurs de sécurité, vont à la rencontre

niveau institutionnel : identifier les risques professionnels et mettre en évidence les dangers ; analyser les conséquences de ces risques pour la santé et la sécurité des salariés ; diffuser et promouvoir les moyens de maîtriser ces risques au sein des entreprises et selon quatre modalités d'actions – les études et recherches, l'assistance, la formation et l'information.

Par ailleurs, acteurs de proximité entretenant des liens directs avec les entreprises, les services de prévention et de santé au travail (SPST) sont des interlocuteurs privilégiés. Composés de médecins du travail, de collaborateurs



© Philippe Castano pour l'INRS/2023

« Chef d'orchestre de la stratégie d'ensemble, au niveau national, c'est le ministère chargé du Travail qui édicte la réglementation en santé et sécurité au travail. »

des établissements pour les aider à élaborer une stratégie de prévention.

Pour ce faire, ils peuvent s'appuyer sur des laboratoires régionaux et des centres régionaux de mesures physiques qui les assistent dans le repérage et l'évaluation des nuisances chimiques ou physiques. Ils proposent des actions de formation et d'information pour aider employeurs et salariés à acquérir une meilleure connaissance des risques et des moyens de les maîtriser. Ils peuvent enfin accorder des aides financières aux entreprises ou agir sur leurs cotisations pour accompagner et prendre en compte leurs efforts pour prévenir les risques professionnels.

Un institut d'experts

De la branche AT-MP dépend aussi l'INRS (Institut national de recherche et de sécurité), en tant qu'organisme référent, expert en santé et sécurité au travail. Son activité s'articule autour de trois axes complémentaires destinés aux acteurs de la prévention, aussi bien dans l'entreprise qu'au

médecins, d'internes en médecine du travail, d'infirmiers et d'intervenants en prévention des risques professionnels (IPRP) qui peuvent être ergonomes, psychologues ou toxicologues, par exemple, ces équipes pluridisciplinaires ont vocation à suivre chaque entreprise, à assurer le suivi individuel de l'état de santé des salariés et à conseiller l'employeur, les travailleurs et les représentants du personnel dans la mise en place de mesures de prévention adaptées. Leur position d'interlocuteur

Les acteurs extérieurs aux entreprises dans le domaine de la santé et la sécurité sont des partenaires privilégiés pour la mise en place de démarches efficaces de prévention des risques professionnels.

direct, régulier et de proximité de l'entreprise en fait de véritables partenaires des entreprises qui peuvent aussi, selon les besoins, les orienter de manière pertinente vers d'autres acteurs externes de la prévention.

Enfin, outre ce réseau d'acteurs, dont les missions et les articulations sont encadrées par les textes, d'autres intervenants, privés, peuvent être sollicités par l'employeur pour faire progresser la prévention en entreprise. Consultants, organismes de formation, laboratoires de mesures... ces prestataires peuvent apporter des appuis ponctuels et compléter l'arsenal voué à l'amélioration des conditions de travail.

Ce maillage forme un réseau qui, parce qu'il est bien coordonné, est à l'origine d'avancées concrètes. À RTP France, fabricant de granulés plastiques, par exemple, le travail conjoint entrepris avec la Carsat Bourgogne-Franche-Comté et l'inspection du travail a mené à la révision du réseau électrique et à la mise en place d'un dispositif de sécurisation des câbles pour prévenir le risque électrique. Chez Acia Automotive, qui fabrique et conditionne des liquides techniques pour les domaines industriel et automobile, l'articulation avec le SPST a permis d'investir dans des aides à la manutention pour réduire les troubles musculo-squelettiques. Autant d'exemples qui montrent qu'en matière de prévention, le travail d'équipe porte ses fruits. ■ D. L. et C. S.

En savoir plus

- « SANTÉ ET SÉCURITÉ au travail : qui fait quoi ? », brochure ED 6141, INRS
- « QUI INTERROGER ? Qui avertir en prévention des risques professionnels ? », fiche ED 110, INRS
- « ACTEURS de la prévention », dossier web, INRS
- « ACTEURS institutionnels », dossier web, INRS
- « INTERVENANTS en prévention des risques professionnels (IPRP) », dossier web, INRS
- « SERVICES de prévention et de santé au travail (SPST) », dossier web, INRS

À consulter sur www.inrs.fr

Un travail d'équipe aussi fluide qu'efficace

Acia Automotive, à Doullens, dans la Somme, fabrique et conditionne des liquides techniques pour les domaines industriel et automobile. En 2019, une collaboration étroite s'est mise en place entre l'établissement et le service départemental de prévention et de santé au travail, avec le soutien de la Carsat Hauts-de-France. Objectif : instaurer une vraie culture de sécurité au sein de la structure.

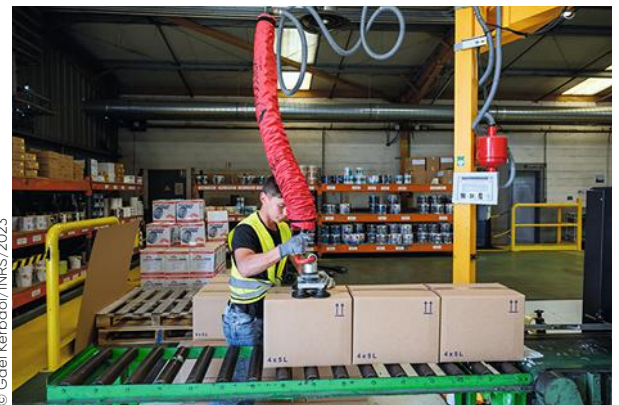
C'EST SUR UN SITE de 9 hectares qui accueillait autrefois une filature picarde en zone industrielle de Doullens, qu'est installé, depuis 1984, Acia Automotive. L'activité de l'entreprise, filiale du groupe Cipelia, spécialisé dans la fabrication et le conditionnement des liquides techniques (liquides de refroidissement, de frein, lave-glace...) prospère et les perspectives de développement s'annoncent sous les meilleurs auspices. « Afin d'optimiser nos flux, des travaux sont en cours pour agrandir nos locaux et moderniser nos installations – certains bâtiments, hérités de l'activité manufacturière, ayant plus de 200 ans, explique Antoine Anglade, le directeur du site. Ce chantier, une fois achevé, va nous permettre de répondre aux besoins de stockage de nos clients. »

Avec, à l'heure actuelle, un effectif de plus de 40 salariés, l'entreprise a déjà une capacité de production supérieure à 50 millions de litres par an. « Nous restons une PME, mais nous travaillons avec de très grandes entreprises ayant un fort niveau d'exigence, notamment en termes de santé et de sécurité.

C'est pourquoi, dès mon arrivée en 2018, nous avons mis en place un suivi mensuel des indicateurs tels que le nombre de jours sans accident du travail, le suivi des taux de fréquence et de gravité... avec, en parallèle, des audits mensuels santé, sécurité, environnement et les certifications Iso 14001 et 45001 obtenues en 2021 et 2023. »

La fiche d'entreprise comme point de départ

Peu après ces premiers pas vers l'instauration d'une culture de sécurité au sein de l'entreprise, Antoine Anglade et Arnaud Lemoire, le responsable qualité, sécurité et environnement (QSE), reçoivent la visite de leur service de prévention et de santé au travail, l'association santé et médecine interentreprise de la Somme (ASMIS). « Nous avons rencontré l'équipe d'Acia Automotive en 2019, dans le cadre de la mise à jour de la fiche d'entreprise¹, explique Laurent Trainaud, intervenant en prévention des risques professionnels (IPRP) au sein de l'association santé et médecine interentreprise



© Gaël Kerbaol/INRS/2023

À la suite du conseil du service de prévention et de santé au travail puis de l'intervention de la Carsat, l'entreprise s'est dotée de préhenseurs pour améliorer les conditions de travail de ses salariés.

de la Somme (ASMIS). Cette étape a permis de mettre l'accent sur différents risques professionnels récurrents au sein de l'entreprise, comme le bruit ou encore le risque chimique. »

Passée cette première étape d'analyse globale, les intervenants de l'ASMIS ont souhaité aller plus loin dans la caractérisation des risques afin de proposer des solutions adaptées à l'entreprise. « L'intervention de l'ergonome a mis en lumière le port de charges et des expositions aux

UNIR LES FORCES POUR MIEUX ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES ET LEURS SALARIÉS

La Carsat Hauts-de-France et Présanse Hauts-de-France, association régionale représentative de treize services de prévention et de santé au travail interentreprises (SPSTI), dont l'ASMIS, ont signé en janvier 2023 une charte régionale de coopération et de partenariat. Cette charte régionale s'accompagne également d'un certain nombre de chartes locales visant à mieux informer, orienter et accompagner les entreprises et leurs salariés sur

les offres et services proposées par les SPSTI, les services de la Carsat Hauts-de-France en matière de prévention en entreprise, notamment les dispositifs relatifs aux aides financières et les actions communes dans les domaines où leurs initiatives convergent.

troubles musculosquelettiques (TMS), avance Arnaud Le More. Un certain nombre de postes impliquaient de se soumettre à des postures contraignantes ou de soulever des poids importants au quotidien. C'est là que nous avons décidé de nous équiper d'aides à la manutention sur les postes les plus difficiles. »

C'est notamment au poste de conditionnement du liquide permettant de réduire les émissions d'oxyde d'azote des véhicules diesel que la charge est la plus conséquente avec, pour les deux opérateurs en poste, près de 30 tonnes à manutentionner sur une journée de 8 heures. Résultat, les professionnels de l'ASMIS orientent rapi-



© Gaël Kerbaol/INRS/2023

possible. » Les équipements font l'unanimité des équipes sur les deux postes comme en témoigne Michel Senidre, un manutentionnaire : « J'avais déjà utilisé un manipulateur auparavant, cela demande une journée d'apprentissage mais clairement, au final, c'est moins de fatigue et de douleurs au dos. C'est pour moi une solution testée et approuvée. »

Un constat partagé par Quentin Cauchy, également manutentionnaire : « Avec le préhenseur, je ne fais plus de gestes répétitifs avec ports de charges, ce qui m'avait causé une blessure au niveau du dos. Cela change tout et me permet de travailler beaucoup plus confortablement. » Pour Arnaud Lemoire, si la satisfaction prédomine concernant ces solutions techniques, c'est avant tout « grâce à l'accompagnement de l'ASMIS et de la Carsat, affirme-t-il. Tout au long de la réflexion, nous nous sommes sentis soutenus et conseillés. Pour une structure comme la nôtre, c'est vraiment précieux car nous n'y serions sûrement pas parvenus seuls ».

Un accompagnement qui ne s'est d'ailleurs pas limité à la question des TMS puisque l'entreprise a également pu bénéficier d'une aide régionale de la Carsat Hauts-de-France « Nommée culture de prévention, cette aide vise à faire monter en compétence le dirigeant et le référent santé sécurité, tout en aidant à la mise en place du plan d'actions issu de l'évaluation des risques », précise Cyril Delaage. ■ L. F.

1. Pour chaque entreprise ou établissement, le médecin du travail (ou, dans les SPSTI, l'équipe pluridisciplinaire) établit et met à jour une fiche d'entreprise ou d'établissement sur laquelle figurent notamment les risques professionnels, les effectifs de salariés qui y sont exposés ainsi que des conseils de prévention.

« Tout au long de la réflexion, nous nous sommes sentis soutenus et conseillés. [...] Nous n'y serions sûrement pas parvenus seuls. »

dement l'entreprise vers une solution de type manipulateur à bras mécanique.

À la suite du diagnostic ergonomique et de la formulation des conseils de l'ASMIS, Acias s'est tournée vers la Carsat Hauts-de-France afin de bénéficier de son expertise. « Le lien s'est fait très simplement car nous connaissons déjà l'entreprise et nous échangeons très fréquemment avec nos collègues de l'ASMIS, indique Cyril Delaage, ingénieur-conseil à la Carsat. Les risques liés à l'activité physique faisant partie de nos

priorités d'actions et par conséquent de notre offre services. Le contrôleur de sécurité du secteur a pu intégrer Acia à nos politiques globales et collectives de prévention. Et l'entreprise a bénéficié d'un accompagnement individuel qui a abouti au versement d'une aide financière dans le cadre des subventions TMS Pros afin de participer à l'acquisition d'aides à la manutention. » Ainsi, grâce à cette collaboration efficace, l'entreprise a pu se doter de deux manipulateurs : l'un pensé pour le poste de conditionnement de l'AdBlue, et le second, plus conventionnel, pour la mise sur palette de colis.

Des aides pour aller plus loin dans la démarche

« Nous avons besoin d'une aide au levage qui convienne à tous les types de conditionnements utilisés par nos clients, évoque Arnaud Lemoire. Le fournisseur a su adapter un astucieux système de fixation réglable qui rend la chose

DES CHANGEMENTS DANS LE LABORATOIRE

En parallèle des investissements réalisés sur les lignes de production, l'entreprise, sur les conseils de l'ASMIS, a également mené des travaux de réaménagement de son laboratoire afin de protéger les travailleurs du risque chimique. Désormais, les trois salariés du laboratoire disposent d'un grand bureau indépendant fermé leur permettant d'être isolés d'éventuelles expositions chimiques lors des différentes manipulations réalisées : « Nous contrôlons l'intégralité de la production, ce qui implique une activité soutenue, explique Laurence Hénault, responsable du laboratoire. Certains produits contiennent des substances dangereuses pour la santé et, même si nous manipulons sous hotte aspirante, le fait d'avoir nos bureaux en dehors des espaces de travail sur paillasse a vraiment amélioré notre quotidien. »



© Gaël Kerbaol/INRS/2023

Directrice adjointe de la Ddets (direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités) du Finistère, France Blanchard anime depuis 2014 le Comité départemental de la prévention des risques professionnels (CDPRP) de son territoire. Elle explique les tenants et aboutissants de cette structure qui regroupe les acteurs de la prévention locaux.

Se connaître et se coordonner

Qu'est-ce qu'un Comité départemental de la prévention des risques professionnels (CDPRP) ?

France Blanchard. Créés il y a une vingtaine d'années en Bretagne, les CDPRP sont des instances départementales informelles regroupant différentes entités qui, d'une manière ou d'une autre, s'intéressent aux conditions de travail. La Carsat et l'Aract Bretagne, l'OPPBT, la MSA, les services de prévention et de santé au travail, l'inspection du travail, le Centre de gestion du Finistère et l'Institut maritime de prévention sont notamment de ceux-là. En permettant à leurs membres de mieux se connaître (périmètre d'intervention, outils...), les CDPRP ont pour objectif de coordonner plus efficacement leurs interventions pour répondre aux priorités fixées au niveau national en matière de conditions de travail. En connaissant les limites, les contraintes et les points forts de chacun, il est plus aisé d'organiser une action commune auprès d'une entreprise ou de passer le relais à un autre acteur mieux à même d'agir sur certains aspects du dossier. À l'instar, par exemple, de certains outils dont dispose l'inspection du travail pour faire avancer la prévention dans les

entreprises et peu connus de certains préventeurs de notre CDPRP.

Comment fonctionne votre comité ?

F. B. Puisqu'aucune obligation réglementaire n'est à l'origine des CDPRP, la dynamique varie d'un département à l'autre. Tout repose sur la motivation et la bonne volonté de chacun, ainsi que sur les expériences réussies. Dans le Finistère, nous nous réunissons deux journées par an. Nous abordons les programmes nationaux, les nouveautés réglementaires et leurs impacts sur les entreprises ou sur le travail de nos membres. Nous échangeons également autour de sujets émergents. Notre réunion de mars dernier a été l'occasion d'analyser le texte du groupe national « poussières » qui pourrait avoir des conséquences réglementaires, notamment au niveau des VLEP. Et en octobre, la mission veille et prospective de l'INRS nous a gratifiés d'une présentation sur l'intelligence artificielle et ses conséquences sur le monde du travail. Enfin, un ingénieur de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (Dreets) a fait un point sur son suivi de la conformité des équipements de protection collective et individuelle du marché.

Vous avez des exemples concrets de réalisations ?

F. B. Nous avons conçu un document synthétique compilant les outils d'accompagnement des entreprises sur la thématique des RPS dont disposent les membres du comité. En s'y référant, chacun d'entre eux a toutes les cartes en main pour orienter au mieux les employeurs comme les salariés vers l'organisation adéquate. Chacun ayant une partie de la solution, nous sommes souvent complémentaires. Autre illustration de coopération, la Carsat Bretagne, l'inspection du travail et un service de prévention et de santé au travail interentreprise ont mutualisé leurs efforts et leurs ressources pour analyser et établir les actions de prévention des risques liés à l'exposition des salariés à la phosphine, un produit chimique utilisé pour conserver les céréales sur les navires vraquiers (ventilation mécanique, formation, EPI, détecteurs de gaz...).

Le consensus est-il permanent au sein du CDPRP ?

F. B. Non, bien sûr. Il arrive que, sur certains sujets, tout le monde ne soit pas sur la même ligne. Nos échanges au sein du CDPRP permettent de faire évoluer les positions de chacun. ■ **Propos recueillis par D. L.**

LA DREETS ENQUÊTE

Si un contrôleur de sécurité de la Carsat Bretagne repère sur le terrain un équipement de travail soumis aux dispositions des réglementations européennes (directives et règlements) sur lequel il s'interroge du point de vue des règles de conception, il peut se tourner vers un ingénieur de la Dreets pour le lui signaler. Ce dernier mène une enquête afin d'identifier une éventuelle non-conformité de conception. En fonction des constats, il alerte sur l'équipement mis en cause le ministère

chargé du Travail qui, en tant qu'autorité en charge de la surveillance du marché, agira auprès des fabricants en vue de la mise en conformité ou en sécurité des modèles d'équipements de travail concernés sur l'ensemble du territoire, auprès de tous les utilisateurs. Ces actions de surveillance permettent aussi de faire évoluer les normes harmonisées vers une meilleure prise en compte de la sécurité.

Pour mener à bien la rénovation de ses cuisines, le restaurant doublement étoilé La Côte Saint-Jacques, à Joigny, s'est adjoint les compétences d'une intervenante en prévention des risques professionnels (IPRP). Forte de son expertise et de sa capacité à faire le lien avec la Carsat Bourgogne-Franche-Comté, cette dernière a conduit l'établissement à revoir à la hausse ses ambitions d'amélioration des conditions de travail.

Un IPRP pour mettre la cerise sur la rénovation

INSTALLÉE DANS la paisible cité bourguignonne de Joigny, dans l'Yonne, La Côte Saint-Jacques est une institution de la gastronomie française. Elle trouve son origine dans une pension de famille créée au sortir de la Seconde Guerre mondiale. C'est la mise en service

d'un tronçon de l'autoroute A6 en 1967 qui infléchit le destin de l'affaire. « Face à la raréfaction de la clientèle engendrée par ce contournement, mon père, qui avait repris la suite de ses parents, s'est tourné vers la restauration haut de gamme, obtenant une première étoile en

1971, une deuxième en 1976 et une troisième en 1986 », retrace Jean-Michel Lorain, directeur de l'établissement qui comprend aussi un hôtel cinq-étoiles et un spa.

En 2019, un projet de rénovation de la cuisine est décidé. « L'objectif était d'abord de se doter d'un outil de travail à la fois plus respectueux de l'environnement et plus sûr pour les équipes, explique le chef étoilé. Notre vieux fourneau, par exemple, était non seulement énergivore mais rendait en plus l'atmosphère plutôt irrespirable. »

Si la crise du Covid met un coup d'arrêt au projet, elle n'entame pas la volonté du dirigeant qui le relance début 2022, épaulé par son neveu Alexandre Bondoux, destiné à reprendre les rênes, Claude Leblanc, le chef de cuisine et Marie Coscat, la responsable maintenance. La sœur de Jean-Michel soumet l'idée de faire appel à un intervenant en prévention des risques professionnels (IPRP), en l'occurrence le cabinet Capital-Palaces avec lequel elle a collaboré lors de la rénovation de son propre hôtel-restaurant. « C'était l'occasion



© Philippe Costano pour l'INRS/2023

FORMATION

Si le contrat de prévention signé avec la Carsat Bourgogne-Franche-Comté a aidé au financement de certains équipements (hottes, four, armoires réfrigérées, batteur, monte-charge, fourneau, marmite et sauteuse) de la nouvelle cuisine de La Côte Saint-Jacques, il a aussi subventionné une formation pour les équipes. Dispensée par Capital-Palaces après les travaux, elle a consisté à réaliser l'évaluation des risques avec les membres de la brigade. « Ce n'est pas parce

qu'on a agi en prévention qu'il n'existe pas de risques résiduels. C'est pourquoi nous ne nous arrêtons pas à l'analyse de la situation initiale, et que nous accompagnons l'entreprise après la mise en place d'actions », explique Jessica Martin Dugast, présidente du cabinet de conseil. « Un suivi qui participe à faire naître une vraie culture de prévention dans l'entreprise », complète Florence Dérand, contrôleuse de sécurité à la Carsat.

de bénéficier d'une expertise en matière de santé et sécurité. Mais aussi d'être accompagnés pour avoir les bons réflexes et bénéficier d'un accompagnement personnalisé de la Carsat Bourgogne-Franche-Comté », confie Jean-Michel Lorain.

Lorsque Jessica Martin Dugast, la présidente du cabinet, se penche sur le dossier, les réflexions menées par l'équipe du restaurant sont déjà avancées. Les flux sont bien pensés et les équipements retenus de nature à améliorer les conditions de travail, à l'image des

Le recours à un IPRP permet aux entreprises d'aborder les choses dans l'ordre et de faire les bons choix.

marmites basculantes de grande capacité qui diminuent les manutentions. « J'ai néanmoins suggéré des correctifs pour aller plus loin en prévention, indique l'IPRP. Par exemple, si le passage d'un fourneau à gaz à un modèle à induction était prévu, réduisant les risques de brûlure et d'incendie et améliorant le confort thermique, j'ai proposé d'augmenter en plus la place accordée aux placards de stockage qui y sont intégrés afin de limiter les allées et venues des cuisiniers. »

Jessica Martin Dugast incite également à réaliser un socle maçonné pour ce fourneau. Le laisser sur pieds, comme initialement envisagé, aurait nécessité des gestes répétitifs et des postures contraignantes pour nettoyer en dessous. Le positionnement des siphons d'évacuation des eaux de lavage des sols est rectifié afin de réduire les déplacements et d'éviter que les grilles et les légers dénivelés ne perturbent les mouvements des salariés. L'IPRP calcule les vitesses d'aspiration des hottes et rappelle l'importance des débords de 30 cm pour une captation efficace des fumées.

Une parfaite connaissance du milieu

« J'ai une formation de cuisinière et de pâtissière. J'ai travaillé dans ce milieu, j'en connais les codes et les contraintes. Je parle donc le même langage que mes clients pour les convaincre de l'intérêt des actions que je leur soumetts », précise Jessica Martin Dugast. Ainsi, les améliorations du plan initial se multiplient : optimisation de l'éclairage des postes de travail, stockage réfrigéré plus conséquent dans l'atelier pâtisserie qui

évite les allers-retours au sous-sol pour refroidir les préparations et les récupérer ensuite, ajout d'un capot sur le batteur pour retenir la farine et épargner les poumons des professionnels tout en facilitant le nettoyage...

« Non seulement Jessica relaye nos recommandations, ce qui est très précieux, mais en plus elle maîtrise le fonctionnement de nos dispositifs, notamment d'aide financière, précise Florence Dérand, contrôleuse de sécurité à la Carsat Bourgogne-Franche-Comté. Elle évite ainsi aux entreprises qu'elle accompagne de commettre des erreurs qui pourraient remettre en cause notre soutien, comme aller trop vite en besogne, en acquérant du matériel avant la signature d'un contrat de prévention, par exemple. »

L'achat du four a ainsi pu entrer dans le contrat de prévention car l'IPRP a précisé dans le dossier qu'il aurait l'option autonettoyante. « La prestation de Capital-Palaces nous a encouragés à faire plus. Nous n'avions pas budgété le remplacement de notre ancien monte-charge, qui était hors service depuis plusieurs années et dont, nous semblait-il, nous nous passions très bien. Mais la possibilité de subvention nous a fait sauter le pas. Plus besoin d'emprunter les escaliers avec les poubelles », se félicite Jean-Michel Lorain.

Par son action auprès de La Côte Saint-Jacques, l'IPRP a manifestement joué un rôle primordial en faveur de la santé et sécurité au travail au sein de l'établissement. Il a permis au restaurateur d'anticiper le sujet et d'être en phase avec la politique de la Carsat et ainsi bénéficier de l'ensemble des services à la disposition des entreprises de son secteur. ■ D. L.



© Philippe Costano pour l'INRS/2023

DU NOUVEAU EN SALLE

En plus de la rénovation de sa cuisine, La Côte Saint-Jacques a aussi réalisé un lifting de ses salles. « Nous avons décidé de supprimer les nappes. Un choix qui paraît anodin, un simple parti pris de décoration, mais il répond à nos objectifs environnementaux et de conditions de travail, argue Alexandre Bondoux, le futur directeur de l'établissement. Moins de nettoyage, moins de repassage, moins de temps pour la mise en place... C'est moins de produits utilisés, moins de gestes

répétitifs et moins de stress. » Si les nappes participaient à l'atténuation du bruit, l'ambiance sonore est préservée par des toiles acoustiques tendues au plafond. Leur aspect miroir, réellement bluffant, reflète les mets délicats sans réverbérer les ondes sonores. « J'étais un peu réfractaire à me passer de nappes, mais la beauté de nos tables en bois et résine m'a convaincu, concède Jean-Michel Lorain. Et comme les commentaires de nos clients à ce sujet sont positifs, pas de regret ! »

La fédération, la caisse et le transporteur, tous en route

Dans le département de la Loire, la Carsat Rhône-Alpes s'est appuyée sur la cellule locale de la Fédération nationale du transport routier (FNTR) pour identifier des entreprises prêtes à s'engager dans son programme régional d'accompagnement à la démarche de prévention. Alainé Loire est de celles-ci et les avancées qu'elle a réalisées en matière de conditions de travail démontrent l'intérêt de l'association entre préventeurs et syndicat professionnel.



© Guillaume J. Plisson pour l'INRS/2023

LA PRÉVENTION des risques professionnels est une aventure collective. Dont l'initiative appartient à chacun, que ce soit les entreprises elles-mêmes ou des acteurs extérieurs, le plus souvent institutionnels. À l'image de la Carsat Rhône-Alpes quand elle lance, en 2019, un programme régional à destination du secteur du transport routier de marchandises pour y améliorer la santé et sécurité au travail, en particulier lors des opérations de chargement et déchargement. « C'était une manière de rendre visibles des bonnes pratiques et d'interpeller toute une profession autour de la prévention des risques profession-

📌 C'est à l'initiative de la Carsat que l'entreprise s'est engagée dans un programme régional d'amélioration de la santé et la sécurité au travail. Avec, au bout, de belles avancées.

nels, affirme Béréngère Meunier, contrôleuse de sécurité à la Carsat. Pour ce faire, il nous fallait mobiliser des dirigeants déterminés à améliorer les conditions de travail. » Pour recruter des volontaires, l'antenne régionale de la Fédération nationale du transport routier est sollicitée. « Nous sommes rompus au travail en groupe avec nos adhérents grâce aux différents clubs de dirigeants que nous avons mis en place pour favoriser les échanges sur des sujets divers et variés, explique César Namysl, secrétaire général de la FNTR Loire. Le premier du genre a été créé en 2001 pour parler du risque

routier. Au fil du temps, la thématique s'est élargie aux conditions de travail et à la préservation de la santé des salariés. » C'est donc sans difficulté particulière que huit entreprises s'engagent dans le programme. Alainé Loire, l'entité stéphanoise du groupe de transport routier Alainé, est l'une d'entre elles. Basée à La Fouillouse, à côté de Saint-Étienne, elle emploie 95 salariés et possède une flotte de 80 véhicules. Douze citernes, cinq bennes, deux porteurs de 26 tonnes, deux camions remorques et 59 semi-remorques transportent des déchets dange-

ALAINÉ LOIRE VEUT CONTINUER D'AVANCER EN PRÉVENTION

Alainé Loire recherche activement un terrain proche des entrepôts stéphanois de son groupe afin d'y construire ses nouveaux locaux. Si ce projet a pour objectif d'avoir moins de kilomètres à parcourir pour charger les véhicules et diminuer le risque routier pour les conducteurs ainsi que l'empreinte carbone de la société, la volonté de la direction est de profiter de la conception de ce site pour améliorer les conditions de travail. « Ce sera l'occasion de repartir sur de bonnes bases concernant les quais de chargement

qui ne sont, dans nos locaux actuels, pas satisfaisants du point de vue de la sécurité, confirme Sébastien Bertrand, le directeur du site. L'atelier mécanique devrait bénéficier lui aussi d'améliorations comme des couvertures de fosse motorisées pour réduire les risques de chute, un système d'extraction des fumées de moteurs ou encore un dispositif de recyclage de l'eau, notamment. »

reux pour des clients industriels de la pharmacie, de l'électronique ou encore de la plasturgie, mais aussi des denrées pour ceux du secteur de l'agroalimentaire. « Nous participons régulièrement aux initiatives de la FNTR Loire dont l'un des objectifs est de défendre les intérêts de notre profession. Cela a donc été naturel pour nous de répondre favorablement à cette sollicitation, estime Sébastien Bertrand, le directeur du site. Dans ce cadre, j'ai suivi une formation afin de définir une stratégie en prévention qui a fait l'objet d'une lettre d'engagement. »

Un plan d'actions

En plus des sessions destinées aux dirigeants, le volet formation du programme de la Carsat Rhône-Alpes se déploie sur deux autres niveaux. L'un, constitué d'une session initiale suivie de recyclages tous les trois ans, prépare des salariés à endosser le rôle d'animateur prévention du transport routier (APTR). Il s'agit de mettre en œuvre la stratégie de leur hiérarchie en animant des actions de terrain et en se faisant le relais des observations qui en émanent. Le troisième niveau d'apprentissage, la formation acteur prévention secours (APS), stimule ces remontées en enseignant aux chauffeurs à repérer les opérations dangereuses lors de leurs missions. « Ainsi, il devient possible pour l'entreprise d'aborder certaines situations à risque avec ses clients, chez qui se passent la majorité des opérations de chargement et déchargement », se félicite Bérengère Meunier qui précise qu'une partie des coûts des formations est prise en charge par la Caisse.

La seconde partie du programme consiste à réaliser un diagnostic

📷 L'amélioration des conditions de travail passe par des équipements de protection de la sécurité lors d'opérations spécifiques, mais également par des aménagements du poste de travail, comme la présence d'un frigo intégré à l'habitacle du camion.

des conditions de travail, à définir un plan d'actions pour les améliorer et à signer un contrat de prévention avec la Carsat pour subventionner certains équipements. « Quatre de nos bennes disposent aujourd'hui de bâches électriques et de portes hydrauliques, indique Sébastien Bertrand. Ainsi, il n'est plus nécessaire de grimper pour couvrir ou découvrir le chargement au risque de chuter, ni de fournir des efforts pour ouvrir les lourdes portes. » Du côté des tracteurs, différentes options changent la vie des conducteurs, comme la climatisation et le chauffage autonomes ou le frigo intégré, particulièrement utile lors des

vagues de chaleur. « Plus besoin d'emporter sa propre glacière qui non seulement prenait de la place dans l'habitacle, mais en plus pouvait devenir dangereuse en cas de freinage d'urgence, s'enthousiasme Gérard Dupuy, conducteur routier. Par ailleurs, j'ai un dispositif de contrôle des pneumatiques qui m'alerte en cas de baisse de pression ainsi qu'un système de regonflage en cas de crevaison lente. »

Parmi les nouveautés, citons également les caméras pour voir l'arrière de sa remorque lors des manœuvres, le système d'alerte de franchissement de ligne et de somnolence, le freinage d'urgence automatique... « Toutes ces options font aujourd'hui partie du cahier des charges de nos véhicules, souligne Sébastien Bertrand. Les bonnes pratiques s'ancrent dans la culture de l'entreprise. »

La réussite du programme a bénéficié d'un bouche-à-oreille favorable puisque deux autres salves d'entreprises se sont rapprochées de la Carsat pour y participer. « La FNTR nous a aidés. Non seulement grâce à son ciblage efficace d'entreprises, mais aussi en mettant à disposition des salles pour les formations. En outre, elle s'engage dans le maintien des compétences acquises », remarque Bérengère Meunier. « Nous relançons nos adhérents lorsque la date de recyclage approche, confirme César Namysl. Ils bénéficient d'ailleurs de la mutualisation des coûts des formations que nous rendons possible en obtenant des organismes qui les délivrent des facturations à la journée que nous répartissons entre les participants. » ■ D. L.



© Guillaume J. Plisson pour FNTR/RS/2023

LA FNTR LOIRE, UN FACILITATEUR POUR LA PRÉVENTION

La FNTR Loire agrège une centaine d'entreprises, essentiellement des PME, représentant entre 3 500 et 4 000 salariés. Les petites structures ne percevant bien souvent la Carsat que comme un organisme de contrôle, le rôle de facilitateur joué par le syndicat a été précieux pour les convaincre d'intégrer son programme régional. « Si la Carsat s'était directement adressée aux entreprises, elles auraient certainement été moins enclines à participer, subodore César Namysl, secrétaire général de la FNTR Loire.

Nous créons aussi du lien entre nos adhérents et les services de santé au travail, comme l'illustre notre forum santé qui consiste à proposer des rencontres avec des médecins, des infirmiers, des cardiologues, des diététiciens, des kinés... qui font passer des messages de prévention et des bonnes pratiques au quotidien afin de préserver la santé des salariés. »



© Patrick Delapierre pour l'INRS / 2023

La coordination mène à la réussite

RTP France, fabricant de granulés plastiques, a été confronté à une série d'électrifications parmi ses salariés. Constatant que l'entreprise avait entamé une démarche d'amélioration, l'inspection du travail s'est coordonnée avec la Carsat Bourgogne-Franche-Comté pour faire avancer la prévention du risque électrique dans ses ateliers.

SEPTEMBRE 2022. Sandrine Trimbalet, inspectrice du travail, arrive en poste sur le secteur de Beaune, en Côte-d'Or. Une lettre de RTP France, site hexagonal d'un groupe américain spécialisé dans la production de granulés de plastique pour l'industrie, l'avertit d'un accident du travail (AT) dans ses ateliers. Alors qu'il manipulait le câble d'alimentation d'une machine de production, un salarié a subi un choc électrique lui occasionnant un jour d'arrêt de travail. « Ce n'est pas si souvent qu'une entreprise nous informe de son propre chef de ce genre d'événement, remarque l'ins-

pectrice. J'ai compris la raison de cette transparence quand Maryline Vannier, contrôleuse de sécurité à la Carsat Bourgogne-Franche-Comté, m'a expliqué que la direction de l'usine était consciente du problème, qu'elle avait d'ores et déjà agi pour améliorer la prévention du risque électrique et qu'elle comptait bien poursuivre en ce sens. »

Pour l'entreprise, le déclic a eu lieu un an auparavant. Alors que RTP France a avancé sur d'autres sujets – comme le risque incendie en équipant les lignes mettant en œuvre des colorants inflam-

mables avec un système de captage à la source humide –, deux électrifications consécutives en septembre et décembre 2021 ne laissent d'autre choix à Maryline Vannier que d'avoir recours à une mise en garde de l'entreprise à travers une procédure d'injonction. « Face à un risque présent au quotidien, ayant engendré des accidents du travail à répétition, c'est le bon outil, justifie la contrôleuse. Il contraint l'entreprise à agir dans un délai court, ce qui lui permet non seulement de prendre conscience de la gravité du problème, mais aussi de convaincre

MODULARITÉ ET BANALISATION

« Le cœur de notre activité consiste à fabriquer des granulés de plastiques dont les caractéristiques, comme la couleur, la résistance mécanique ou à la chaleur par exemple, sont stipulées par nos clients. Pour réaliser la multitude de recettes mises au point par notre service R&D, notre outil de production doit être modulable, explique Alain Ménégon, le responsable hygiène, sécurité et amélioration continue. Les différents éléments (mélangeur, extrudeur, bain de refroidissement, broyeur...)

de notre vingtaine de lignes sont donc mobiles afin de pouvoir les associer en fonction des besoins. Les câbles d'alimentation sont régulièrement branchés et débranchés. La répétition de ces opérations a certainement participé à banaliser le risque électrique, entraînant plusieurs électrifications de nos salariés avant que nous redressions la barre avec le soutien de la Carsat Bourgogne-Franche-Comté et de l'inspection du travail. »

plus aisément toutes les parties prenantes, de la direction aux équipes, de la nécessité de trouver des solutions. »

« J'étais très inquiète que cela finisse par un drame. J'étais décidée à remettre les choses dans l'ordre rapidement, confie Emmanuelle Riou, la directrice de l'usine. Avoir des dead-line nous a permis de rester concentrés sur notre objectif en suivant les requêtes stipulées dans l'injonction de la Carsat. » L'entreprise met en place un système d'identification des câbles, revoit la qualité et la régularité des formations au risque électrique de ses 110 salariés et met à jour les fiches de mise en service de machines.

Une coercition coordonnée

C'est donc en dépit de cette première salve corrective que l'AT de 2022 se produit et que Sandrine Trimbalet entre en scène. Elle mène son enquête, ausculte les équipements, étudie l'environnement de travail, consulte les certificats de formation et de compétence, épiluche le relevé des horaires de travail... Ses conclusions rejoignent celles de Maryline Vannier et toutes deux se coordonnent. L'inspectrice demande la réalisation, par un organisme accrédité, du rapport de vérification qui relève les non-conformités de l'installation électrique afin de les corriger. « Pour ce faire, j'ai préféré passer par une lettre d'observation, le levier le moins contraignant à ma disposition, plutôt que de procéder à une mise en demeure qui n'aurait laissé que quinze jours à RTP pour saisir l'organisme accrédité et aurait majoré le coût de la vérification », souligne Sandrine Trimbalet.

En effet, en parallèle, Maryline

Vannier met une deuxième injonction pour remédier au risque immédiat que représentent les câbles d'alimentation qui traînent un peu partout, sur un sol souvent mouillé à cause des bains qui servent à refroidir les joncs de plastique ensuite réduits en granulés. « Avec l'inspection du travail, nous sommes complémentaires. Mais pour que cela fonctionne, il est primordial que nous communiquions efficacement afin d'éviter les injonctions contradictoires ou d'exiger trop de choses en même temps », souligne la contrôleuse de sécurité. « Quand l'entreprise y met du sien, il faut parfois savoir laisser du temps au temps pour les améliorations les moins pressantes... tout en mettant tout en œuvre pour que la sécurité soit assurée en attendant », ajoute Sandrine Trimbalet.

Échanges francs et directs

Et cela fonctionne. RTP France s'attaque au problème des câbles sans pour autant oublier la vérification de son installation électrique. « Pour prendre en compte la modularité de nos lignes, caractéristique primordiale de notre organisation, nous avons installé des blocs de prises suspendus un peu partout dans l'usine. Les câbles qui y sont branchés courent sur des supports, à la manière de poteaux électriques, fixés sur les différents éléments des lignes. Il reste ainsi possible de réorganiser la pro-

Les actions coordonnées et savamment dosées de la Carsat et de l'inspection du travail ont conduit l'entreprise à mettre en place sereinement des mesures de sécurité adaptées.

duction en fonction des commandes, explique Alain Ménégon, le responsable hygiène, sécurité et amélioration continue. Quant à la remise aux normes de nos circuits électriques, elle s'est faite progressivement et va s'achever avant la fin de l'année. »

« Être accompagnés par deux acteurs de la prévention impliqués, raccords sur leurs consignes, francs et directs dans les échanges, c'est une chance. Cela nous a aidés à faire les choix les plus judicieux pour la sécurité de



© Patrick Delapierre pour l'INRS/2023

nos salariés », se félicite Emmanuelle Riou qui, convaincue de l'intérêt de s'appuyer sur des soutiens extérieurs en matière de prévention des risques, ajoute : « Nous nous sommes depuis rapprochés de la médecine du travail afin qu'elle nous aide dans la définition d'une démarche globale en mettant l'accent sur les risques psychosociaux. » ■ D. L.

LES OUTILS DE L'INSPECTION DU TRAVAIL

Pour mener à bien sa mission qui consiste à veiller au respect du Code du travail, l'inspection du travail dispose de différents outils. Après une enquête à la suite d'un AT ou d'un contrôle inopiné, l'inspecteur du travail peut rédiger une lettre d'observation qui répertorie les points d'amélioration sans être coercitive, au contraire de la mise en demeure qui impose la mise en place d'actions dans un délai donné. Il peut également demander des vérifications formelles de la conformité des installations réalisées par

des organismes accrédités ou imposer un arrêt de travaux en cas de danger grave et imminent. Si les entreprises ne répondent pas favorablement à ses demandes, l'inspection du travail sévit soit par le biais d'amendes administratives, soit en transmettant un procès-verbal au procureur qui décide de poursuivre, ou non, le contrevenant. Enfin la transaction pénale permet d'éviter les poursuites : en échange d'une amende, l'employeur reconnaît son infraction et s'engage à se mettre en conformité.

Dans le cadre d'une campagne de mesures d'exposition au risque chimique dans quatre couvoirs du Maine-et-Loire, la MSA 49 et le laboratoire de chimie de la Carsat Pays de la Loire se sont associés pour mettre en commun leurs compétences. Une collaboration dont a bénéficié le couvoir de La Mésangère.

Une collaboration fructueuse au service de l'entreprise

LES MAUGES, région située entre Angers, Cholet et Nantes, dans le Maine-et-Loire, est historiquement une grande zone d'élevage de volailles. Elle compte de nombreux couvoirs, parmi lesquels le couvoir Orvia de la Mésangère, situé à Beaupréau-en-Mauges, et qui emploie 92 salariés. Ici naissent des canards mulards, issus du croisement de canards de Pékin et de canards de Barbarie. Après leur arrivée sur site, les œufs demeurent en incubation quatre semaines. Une fois éclos, ils sont livrés aux clients dans la journée qui suit. Afin d'éviter les contaminations par bactéries ou virus, des traitements chimiques sont nécessaires. Deux phases de nettoyage et désinfection exposent en particulier les salariés aux substances chimiques : une avant l'entrée des œufs au couvoir et une autre après leur éclosion.

La première désinfection à l'arrivée des œufs est réalisée dans une salle dédiée, avec un processus automatisé. « Les produits sont diffusés par des buses, explique Anne-Sophie Pauvert, la responsable qualité, hygiène, sécurité, environnement (QHSE) du site de La Mésangère. Le cycle

de désinfection dure deux heures : 25 minutes d'action des produits, puis un temps d'extraction de l'air de 1h30. » Personne n'est amené à entrer dans la zone durant ce laps de temps. L'autre grande phase de nettoyage et de désinfection intervient après l'éclosion

La désinfection des œufs est réalisée à leur arrivée de façon automatisée dans un local dédié.



© Grégoire Maisonneuve pour l'INRS/2023

des canetons. Tous les matins, les salles d'éclosion doivent être intégralement nettoyées. « On utilise deux produits : un désinfectant et un détergent, remarque Jean-Louis Hazard, le responsable nettoyage. Ça peut être trompeur

car l'un sent fort mais ne présente aucun risque, tandis que l'autre ne sent rien mais est dangereux pour la santé. C'est pourquoi on s'équipe d'un masque à ventilation assistée lors des opérations de désinfection. » Après cette intervention, personne ne doit entrer dans la salle pendant au minimum 20 minutes.

Malgré ces protocoles, des salariés travaillant au couvoir et à la maintenance s'étaient plaints. Cela semblait indiquer que les produits étaient encore actifs lorsque les opérateurs reprenaient leur poste ou qu'ils étaient amenés à intervenir en urgence sur des équipements dans des salles fraîchement désinfectées. C'est pourquoi la MSA 49 a lancé en 2020 une étude sur le sujet. « Nous cherchions à caractériser les expositions des salariés d'accoupage après un lavage et une désinfection, et à proposer des axes d'amélioration auprès de quatre entreprises », présente Carole Delaquèze, conseillère en prévention à la MSA Maine-et-Loire.

Pour mener à bien cette étude, la MSA s'est appuyé sur le laboratoire interrégional de chimie de l'Ouest (Lico), rattaché à la Carsat

QUESTIONNAIRE DE SUIVI

En parallèle de la campagne de mesures menée conjointement par la MSA et le Lico a été réalisé par le service santé au travail de la MSA 49 un recueil de témoignages de salariés. Un questionnaire a été soumis par les infirmières du service aux effectifs des quatre entreprises impliquées dans l'étude, pour évaluer leurs perceptions des risques liés aux métiers, dans les couvoirs, dans les élevages, et pour les métiers de maintenance. « On abordait oralement le sujet lors des visites, et les

salariés disaient globalement que tout allait bien, décrit Sylvie Bellanger, infirmière en santé au travail à la MSA 49. En soumettant un questionnaire sur le sujet, cela a fait remonter divers symptômes plus en détail qui n'étaient pas évoqués la plupart du temps. » Les symptômes mentionnés dans le cadre de ce questionnaire étaient : cutanés (démangeaisons, rougeurs, brûlures), oculaires (démangeaisons, gênes, larmolement), respiratoires (toux, irritation) ainsi que des maux de tête et des vertiges.

Pays de la Loire, afin qu'il réalise les mesures *in situ*. « Nous avons déjà travaillé ensemble sur le sujet des poussières avec des semenciers, relate Rodolphe Lebreton, ingénieur-conseil au Lico, et nous collaborons ponctuellement avec d'autres antennes de la MSA. Pour évaluer les risques lors de la désinfection des couvoirs, il fallait faire des prélèvements atmosphériques et surfaciques. » Dans ce cadre, 70 prélèvements atmosphériques et 40 prélèvements surfaciques ont été réalisés au premier semestre 2021 et analysés au Lico.

Des échanges permanents

Quatre familles de molécules ont été retrouvées en teneurs diverses, soit dans l'air, soit sur les surfaces. « Parmi les solutions adoptées pour réduire les expositions à ces substances, deux approches ont été retenues : inciter à la substitution des produits et ajuster les dosages d'une part, adapter les pratiques et les équipements d'autre part », poursuit Carole Delaquèze. Le glutaraldéhyde, qui pouvait déclencher des réactions cutanées malgré le port de gants en nitrile renforcé, a été remplacé par du DS685, produit à base d'amine. « L'amine présente un pouvoir désinfectant moins efficace que le glutaraldéhyde, commente Anthony Dubois, le responsable QHSE (qualité, hygiène, sécurité, environnement) chez Orvia. Mais ce n'est pas grave, le plus important est un nettoyage efficace. »

« Dans les élevages ou au couvoir, l'hygiène et la sécurité font l'objet d'un échange permanent », complète Anne-Sophie Pauvert. Afin de doser au plus



© Grégoire Maisonneuve pour INRS/2023

📷 C'est l'intervention de la MSA, avec l'appui du laboratoire de chimie de la Carsat Pays de la Loire, qui a permis d'identifier les substances auxquelles étaient exposés les salariés.

juste les substances, un dispositif à double entrée permet d'ajuster respectivement les dosages du désinfectant (autour de 1%) et du détergent (autour de 3%) dans les solutions. Avant, les dosages étaient plus approximatifs du fait d'une seule entrée pour les deux produits. Un système d'affichage est envisagé aux entrées des salles d'éclosion pour informer du nettoyage en cours et du temps à attendre avant de pouvoir à nouveau y accéder.

Ce travail collaboratif mené par les acteurs de la prévention rejailit également au niveau de l'entreprise, dont la culture de prévention s'étoffe progressivement. Après un premier contrat de prévention en 2017-2018 ayant porté sur le port de charges et les produits

chimiques, un deuxième est en cours, sur l'achat d'équipements et le déploiement de formations. L'entreprise se fait accompagner par un prestataire externe pour développer une démarche globale de prévention en interne. « L'objectif est que tout le monde comprenne que la sécurité est une affaire d'équipe, considère Anne-Sophie Pauvert, et à chaque niveau avoir une approche métier qui intègre la sécurité. »

L'entreprise travaille par ailleurs sur la polyvalence du personnel pour faciliter l'alternance aux postes, met sur pied des quarts d'heure sécurité qui doivent prochainement commencer. Un travail sur le long terme qui contribue à faire progresser chacun sur la sécurité dans son activité. ■ C. R.

4 entreprises ont fait l'objet de l'analyse des protocoles de désinfection et de nettoyage en accoupage dans le cadre de l'étude de la MSA Maine-et-Loire : Aviagen France, groupe Grimaud Frères Sélection, Hendrix Genetics Turkeys France SAS et Orvia.

4 familles de molécules ont été recensées lors des prélèvements atmosphériques et surfaciques : ammoniums quaternaires dont le DDAC (chlorure de didécyl-diméthylammonium), amines, peroxydes et aldéhydes (dont glutaraldéhydes). Les DDAC n'étaient pas présents dans l'air et peu sur les surfaces ; les amines quasiment pas dans l'air et très peu sur les surfaces ; les peroxydes très volatils étaient très présents dans l'air et les aldéhydes étaient présents dans l'air et systématiquement sur les surfaces.

4 salles d'incubation et 18 éclosiers sont présents au couvoir de la Mésangère. Chaque semaine y ont lieu 4 éclosions. Cela représente en moyenne une production de 90 000 mâles par semaine.